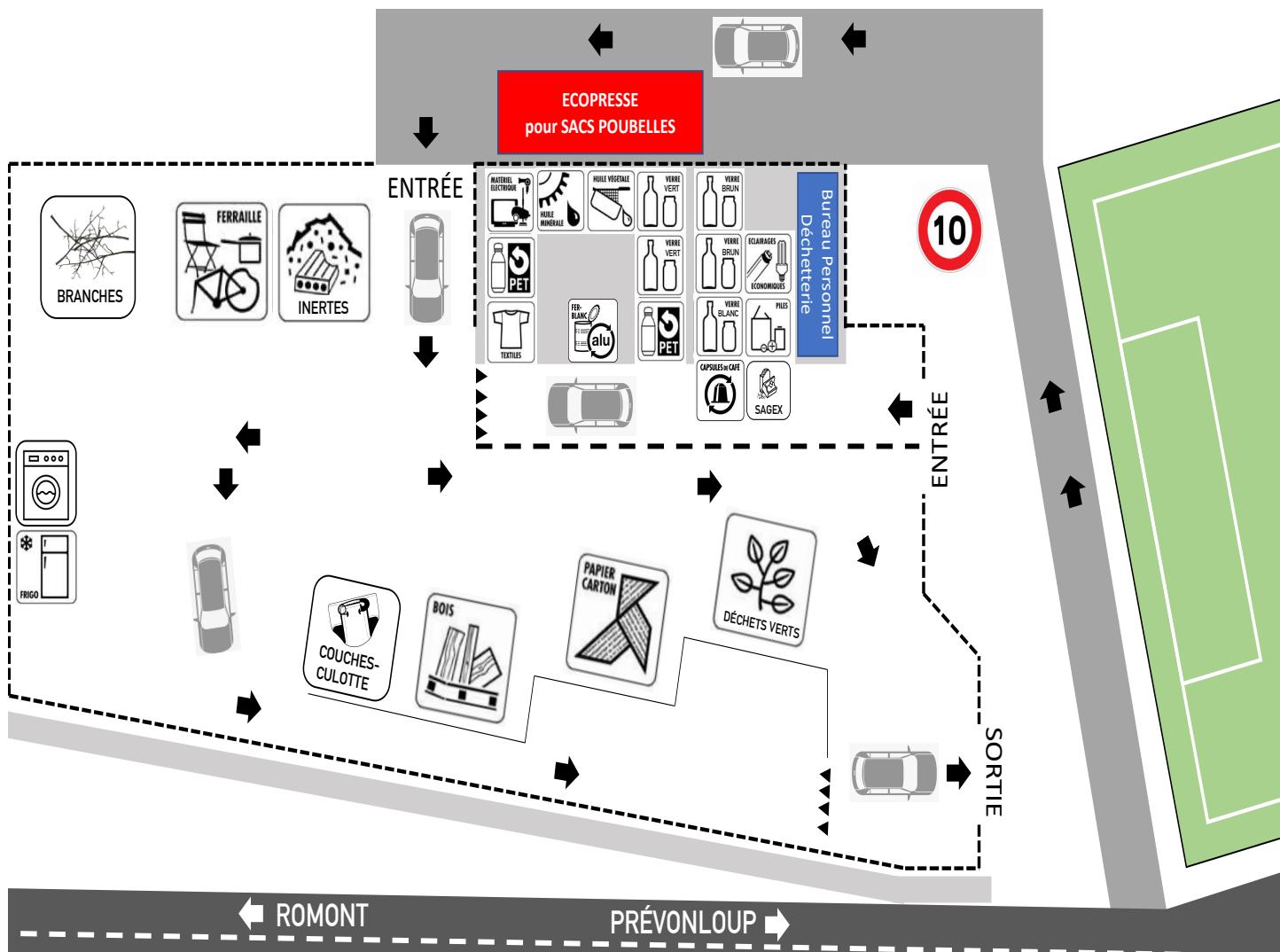


MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**

Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**



Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats..

② J'en profite également pour ramener tous les déchets repris au magasin, comme les bouteilles en verre et en PET, les piles, les appareils hors d'usage, etc.

② Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (faible emballages, faible consommation d'énergie pour la production et le transport, faible pollution, recyclables, etc.).

② Autant que possible, je laisse les emballages de mes achats sur place.

⌚ Horaire de la déchetterie

Hiver :

Mercredi : 16h00 à 18h30
Samedi : 08h30 à 11h45

Eté :

Mercredi : 16h00 à 19h00
Samedi : 08h30 à 11h45

⌚ Fermeture

La déchetterie sera fermée les :

Samedi 4 avril 2025 (Pâques)
Samedi 1er août 2026 (fête nationale)
Samedi 15 août 2026 (Assomption)

Ordures ménagères

Les ordures ménagères peuvent être éliminées 24h/24h et 7j /7j, dimanche et jours fériés compris.

Le compacteur (Ecopresse) se trouve derrière le hangar de la déchetterie.

Si la machine est absente pour la vidange (~2h) ou si la machine est hors service, **il est interdit de laisser son sac sur place.**

Rappel !

Les sacs doivent être fermés.

Pas de vrac ! pas de sagex !

Pour éviter les pannes et les frais de réparation, ne remplissez pas trop le tambour.

Contact et infos

Ecopresse
Rte de Prévonloup 27
1681 Billens
A la déchetterie

Heures d'ouverture de l'Administration communale

Lundi de 17h00 à 19h00 (secrétariat)
Jeudi de 08h30 à 11h45 (secrétariat & caisse)
Jeudi de 13h30 à 17h00 (secrétariat)

Responsable dicastère

Claude Berset
Chemin de la Bioleyre 21
1681 Billens
079 201 47 57
claude.berset@billens-hennens.ch

Responsable de l'édilité

Stéphane Mettraux
079 262 59 60
stephane.mettraux@billens-hennens.ch

Employé de la déchetterie

René Rochat
077 428 16 86

⌚ Amendes - Emoluments

Nous attirons votre attention sur le fait que le Conseil communal peut facturer des émoluments couvrant les frais de réparation ou de remise en état de la place ou des installations à toute personne qui, par négligence, contrevient aux instructions figurant dans le dépliant « MEMODéchets ». Ces émoluments peuvent aller de 20 à 1000 CHF, selon la gravité du cas.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Billens-Hennens

Début des tournées : 08h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1			3
J 1	Nouvel-An		2			4 Fête-Dieu
V 2	Lendemain de Nouvel-An		3 Vendredi-Saint	1		5
S 3			4	2		6
D 4	1	1	5	3		7
L 5	2	2	6 Lundi de Pâques	4		8
M 6	3	3	7	5		9
M 7	4	4	8	6		10
J 8	5	5	9	7		11
V 9	6	6	10	8		12
S 10	7	7	11	9		13
D 11	8	8	12	10		14
L 12	9	9	13	11		15
M 13	10	10	14	12		16
M 14	11	11	15	13		17
J 15	12	12	16	14 Ascension		18
V 16	13	13	17	15		19
S 17	14	14	18	16		20
D 18	15	15	19	17		21
L 19	16	16	20	18		22
M 20	17	17	21	19		23
M 21	18	18  Mercredi	22	20	24  Mercredi	
J 22	19	19	23	21		25
V 23	20	20	24	22		26
S 24	21	21  Samedi	25	23	27  Samedi	
D 25	22	22	26	24		28
L 26	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte		29
M 27	24	24	28	26		30
M 28	25	25	29	27		
J 29	26	26	30	28		
V 30	27	27		29		
S 31	28	28		30		
D		29		31		
L		30				
M		31				



2026

Calendrier

Billens-Hennens

Début des tournées : 08h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1			2			2
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4	1	Fête nationale	5	3		5
D 5	2		6	4	1 Toussaint	6
L 6	3		7	5	2	7
M 7	4		8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	5		9	7	4	9  Mercredi
J 9	6		10	8	5	10
V 10	7		11	9	6	11
S 11	8		12	10	7	12  Samedi
D 12	9		13	11	8	13
L 13	10		14	12	9	14
M 14	11		15	13	10	15
M 15	12		16	14	11	16
J 16	13		17	15	12	17
V 17	14		18	16	13	18
S 18	15 Assomption		19	17	14	19
D 19	16		20	18	15	20
L 20	17		21	19	16	21
M 21	18		22	20	17	22
M 22	19		23  Mercredi	21	18	23
J 23	20		24	22	19	24
V 24	21		25	23	20	25 Noël
S 25	22		26  Samedi	24	21	26 Saint Etienne
D 26	23		27	25	22	27
L 27	24		28	26	23	28
M 28	25		29	27	24	29
M 29	26		30	28	25	30
J 30	27			29	26	31
V 31	28			30	27	
S	29			31	28	
D	30				29	
L	31				30	
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Verre

Les bouteilles et bocaux sont déposés séparément par couleur : vert, brun et blanc.

Excepté : vitres, miroirs, porcelaine, plats en verre.



Aluminium et boîtes de conserve

Benne cloche à manivelle pour écraser les boîtes et réduire le volume. Cannettes de boisson, conserves, capsules, etc. Une fente à gauche sur le devant de la benne permet d'y glisser couvercles et tubes.



Ordures ménagères

Tout objet déposé dans l'Ecopresse doit être enfermé dans un sac et bien attaché. **Le vrac et le polystyrène expansé (Sagex) peuvent bloquer le mécanisme.**



Appareils électriques et électroniques

Les commerces sont tenus de reprendre les appareils gratuitement. Ceux-ci peuvent également être déposés à la déchetterie. Les frigos, congélateurs et objets électriques et électroniques sont également acceptés.



Papier et carton

Les cartons doivent être vidés de leur contenu et pliés. Exceptions à la page suivante.



Capsules Nespresso (aluminium)

Seules les capsules à café Nespresso et à thé Spécial-T en aluminium sont acceptées.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans la benne à déchets verts (uniquement sacs biodégradables). **Déchets carnés interdits.**



Gazon

Dans la benne à déchets verts.



Piles et accumulateurs

Tonneau vert INOBAT.



PET

Uniquement les bouteilles de boissons en PET. Veuillez les compresser !

Pas de bouteilles d'huile, de vinaigre ou de lait, même si celles-ci sont estampillées PET!



Bois

Les meubles doivent être démontés et toutes les parties métalliques séparées.



Vaisselle (porcelaine)

Vaisselle ou objets en terre cuite, en céramique ou autre, verres en cristal, etc. vont dans la benne à déchets inertes.



Déchets inertes (petites quantités)

Le béton, pierre et cailloux vont dans la petite benne, le reste des déchets inertes dans la grande benne.

Pas de plastique, de ferraille, de litière de chat



Textiles et chaussures

Container de la Croix Rouge fribourgeoise à votre disposition. Vêtements propres, souliers attachés par paires, couvertures, duvets, etc. Affaires propres et en bon état. Pas de souliers de ski, ni de patins à glace.



Déchets encombrants combustibles

Tous déchets qui, en raison de leur forme et de leur dimension, ne peuvent être introduits dans un sac de 110l. Précisions à la page suivante.



Litière de chat

Dans le sac poubelle bien fermé, à mettre dans l'Eco-presse. Il est strictement interdit de mettre ces litières dans la benne de déchets inertes.



Huiles végétales

Huile de friteuse. Vider et reprendre les récipients (sac poubelle). Les graisses figées genre noix de coco sont à déposer, dans l'emballage d'origine, dans un bac spécial. PAs dans récipient en verre ou PET !



Huiles minérales

Huile de moteur uniquement (**quantité max. 5 litres**). Vider et reprendre les récipients. Attention de ne pas mettre dans le fût pour l'huile alimentaire, mais bien celui marqué "Huile minérale".



Ferraille (objets métalliques)

Tout objet métallique. Vélos, métaux, casseroles, skis etc.. **ATTENTION: toutes les machines thermiques, doivent être vidangées (huile et essence).**



Sagex

Dans le container à sagex. **Uniquement le matériel de protection en polystyrène (Sagex blanc).** ATTENTION: Mousses ou autres matières interdites. Les chips de sagex et le sagex de couleur sont à éliminer dans le sac poubelle.



Tubes lumineux (néon) / LED

Ne pas casser les tubes néons! Fût spécial pour le dépôt. Tubes lumineux (néon), lampes à économie d'énergie, LED. Les ampoules normales à incandescence, les lampes halogènes et les fusibles vont dans le sac poubelle.



Robidog

Des collecteurs sont à votre disposition, répartis sur le territoire de Billens-Hennens.



Autres déchets plastiques

Sacs officiels

Matériel admis: Sacs plastique, toutes les bouteilles en plastique (lait, boissons, huile, vinaigre, etc.), barquettes, gobelets de Yoghourt, emballages de boissons, briques Tetra



Déchets de jardin

Branches, taille de haies

Précisions concernant la déchetterie



Déchets inertes

Lors des travaux de rénovation, transformation ou construction, les déchets doivent être déposés dans une benne **privée**. L'élimination et le tri des déchets de chantier sont à la charge des propriétaires, respectivement des entreprises concernées.



Ce qui ne va pas dans le papier/ carton !

Papier cadeau enduit	Nappes en papier
Sacs pour aliments d'animaux	Papier ménage
Emballages de lait ou de jus de fruits	Autocollants
Tambours de poudre à lessive	Serviettes
Sacs de ciment	Mouchoirs en papier

Déchets non admis à la déchetterie

Les produits toxiques :

Acides, liquides inflammables, diluants, solvants, thermomètres, peintures, insecticides, désherbants, etc. doivent être rapportés au lieu d'achat.

Toutefois, ils peuvent aussi être apportés à la station d'épuration (STEP): Route de Massonnens 2, 1680 Romont / Tél. 026 652 12 96 / Heures d'ouverture : Le jeudi de 14h30 à 16h30.

Pneus

A rapporter dans un garage ou un centre de tri de Romont, route de la Maillarde 9, 1680 Romont.

Médicaments

Retour à la pharmacie. (médicaments, seringues, etc.).

Les déchets carnés

Dépouille d'animaux compagnie.

Ils peuvent être amener à la route de Massonnens 4a, 1680 Romont / tél. 026 519 01 06 / 026 305 22 75

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30, le samedi de 07h30 à 09h00 (sauf jours fériés) *jusqu'à 250kg.

Les batteries lithium-ion **DES DÉCHETS À RISQUE !**

Leur concentré d'énergie peut provoquer des incendies! Mal triées et endommagées, elles chauffent et s'enflamme.

